

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Stéphane Balet et consorts au nom du groupe socialiste - Fusion du service civil avec la protection civile : quels impacts pour le canton et les collectivités publiques vaudoises ? (25\_INT\_91)

### **Rappel de l'intervention parlementaire**

*Le Conseil national a récemment adopté une motion visant à fusionner le service civil avec la protection civile. Cette réforme a pour objectif déclaré d'augmenter les effectifs mobilisables face à l'intensification des catastrophes naturelles, conséquence directe du changement climatique.*

*Cependant, une telle mesure aurait de lourdes conséquences sur le service civil tel qu'il existe actuellement. En intégrant celui-ci dans une obligation générale de servir dans la sécurité, on risquerait d'affaiblir un dispositif qui contribue de manière essentielle au bon fonctionnement de nombreux secteurs de la société. Concrètement, cette fusion entraînerait une réduction significative du nombre de jours de service, et donc du volume d'heures disponibles pour les nombreuses missions accomplies par les civilistes.*

*Les répercussions se feraient particulièrement sentir au niveau cantonal et dans les institutions parapubliques, notamment dans des domaines aussi cruciaux que l'aide sociale, la santé, l'enseignement, l'agriculture, la protection de l'environnement ou encore l'économie alpestre. Aujourd'hui, les civilistes jouent un rôle indispensable dans ces secteurs. Or, selon la réforme envisagée, seuls les domaines des soins, de l'assistance et de la protection de l'environnement seraient maintenus. Tous les autres — l'éducation, l'agriculture, la conservation des biens culturels, l'aide humanitaire ou la coopération au développement — seraient tout simplement supprimés, sans solution de remplacement.*

*Une telle décision risquerait d'appauvrir le tissu social et de mettre en péril de nombreuses activités d'intérêt général, particulièrement dans les établissements médico-sociaux (EMS), où les civilistes assument actuellement des tâches indispensables mais peu rentables.*

**Dans ce contexte, j'ai l'honneur d'interpeller le Conseil d'État en lui posant les questions suivantes :**

1. Combien de civilistes ont été engagés dans un service de l'État ou dans une institution parapublique au cours des cinq dernières années ?
2. Quel est le volume total d'heures de service civil accomplies sur cette période ?
3. Dans quels domaines d'activité ces civilistes ont-ils été affectés ?
4. Quels seraient les impacts concrets de la fusion envisagée sur ces activités, en particulier dans les EMS ?

## Réponse du Conseil d'Etat

### 1. Combien de civilistes ont été engagés dans un service de l'État ou dans une institution parapublique au cours des cinq dernières années ?

Le tableau ci-dessous présente le nombre de jours de service effectués au cours des cinq dernières années dans des établissements d'affectation du canton de Vaud, en comparaison à ceux réalisés dans l'ensemble de la Suisse. Il est à relever que dans le cas de l'obligation de servir, les statistiques sont usuellement tenues en jours de service (soit des « jours /homme ») et non en nombre de personnes affectées, les durées d'engagement pouvant varier d'une affectation à l'autre.

En bleu figurent les jours de service accomplis par les civilistes dans la totalité des établissements d'affectation, tant dans le canton de Vaud que sur le plan national. Il convient de rappeler que les affectations peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire suisse, et non uniquement dans le canton de domicile. Ainsi, un civiliste domicilié hors du canton de Vaud peut y effectuer son service, tandis qu'un civiliste vaudois peut accomplir ses jours de service dans n'importe quel autre canton.

En jaune sont indiqués les jours de service réalisés au sein d'institutions publiques. À titre d'exemple, en 2024, les civilistes ont accompli un total de 124'025 jours de service dans des établissements d'affectation du canton de Vaud, dont 31'941 jours dans des institutions publiques.

Année	Nombre de jours de service accomplis (dans tous les établissements d'affectation)		Nombre de jours de service accomplis (dans des institutions publiques)	
	Suisse	Etablissements d'affectation du canton de Vaud	Suisse	Etablissements d'affectation du canton de Vaud
2020	1'705'418	107'793	693'648	25'185
2021	1'706'205	115'421	713'122	28'856
2022	1'720'295	117'193	739'738	29'834
2023	1'829'108	116'066	803'765	29'531
2024	1'897'523	124'025	828'658	31'941

Le tableau suivant présente le nombre d'affectations réalisées dans des établissements d'affectation du canton de Vaud (en bleu), comparé à celles effectuées dans des institutions publiques du canton (en jaune). Ainsi, toujours à titre d'exemple, en 2024, les 31'941 jours de service accompli dans des institutions publiques du canton correspondent à un total de 387 affectations de civilistes.

Année	Jours de service dans des établissements d'affectation du canton de Vaud	Nombre d'affectations effectuées par des civilistes dans des établissements d'affectation du canton de Vaud	Jours de service dans des établissements d'affectation du canton de Vaud dans des institutions publiques	Nombre d'affectations effectuées par des civilistes dans des établissements d'affectation du canton de Vaud dans des institutions publiques
2020	107'793	1539	25'185	351
2021	115'421	1630	28'856	356
2022	117'193	1630	29'834	377
2023	116'066	1653	29'531	363
2024	124'025	1750	31'941	387

Il est important de noter que le nombre d'affectations ne correspond pas au nombre de civilistes. Un civiliste peut, par exemple, effectuer deux affectations de 26 jours au cours d'une année. Les chiffres présentés ne répondent donc pas directement à la question du nombre de civilistes engagés, mais donnent une mesure indirecte à travers le nombre de jours de service accomplis et le nombre d'affectations effectuées par des civilistes dans des institutions publiques du canton de Vaud.

### 2. Quel est le volume total d'heures de service civil accomplies sur cette période ?

Voir les tableaux ci-dessus. L'Office fédéral du service civile (CIVI) comptabilise les jours de service et non les heures de service. Un jour de service correspond à une journée de travail à temps plein (en règle générale, 8 à 9 heures par jour). Les civilistes travaillent toujours selon un taux de travail de 100%,

les affectations à temps partielle n'étant pas autorisées. Conformément à l'art. 53 de l'Ordonnance sur le service civil (RS 824.01 ; OSCi), les jours chômés tels que les week-ends et jours fériés officiels sont également considérés comme des jours de service imputables.

### 3. Dans quels domaines d'activité ces civilistes ont-ils été affectés ?

Le tableau ci-dessous indique, pour les cinq dernières années, le nombre de jours de service accomplis dans l'ensemble des établissements d'affectation du canton de Vaud, y compris par des civilistes non domiciliés dans le canton. Les données sont ventilées par domaine d'activité du service civil. Il en ressort que les secteurs de la santé, du social et de l'environnement concentrent le plus grand nombre de jours de service. Ils sont signalés en vert dans le tableau. Le domaine de la santé comprend les hôpitaux, les cliniques psychiatriques et les centres de soins. Le service social regroupe les institutions pour personnes âgées ou en situation de handicap, les crèches, les foyers pour enfants, les centres d'asile ainsi que les structures d'aide aux personnes au chômage ou souffrant de dépendance. Enfin, le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, incluant l'entretien du paysage et des forêts, couvre des activités telles que la renaturation, l'entretien des biotopes, la lutte contre les néophytes, ainsi que la gestion des réserves naturelles et des forêts.

Année	Nombre de jours de service accomplis dans tous les établissements d'affectation du canton de Vaud, par domaine d'activité								TOTAL
	Santé	Social	Conservation des biens culturels	Protection de la nature et de l'environnement, entretien des paysages et forêts	Agriculture	Coopération au développement et aide humanitaire	Gestion des catastrophes et des situations d'urgence, ainsi que la régénération après de tels événements	Instruction publique : du niveau préscolaire au secondaire II	
2020	14083	67902	5689	9714	9006	1324	75	0	107793
2021	16077	72221	5514	11215	8930	1307	157	0	115421
2022	18454	72896	5497	10004	8435	1874	33	0	117193
2023	16752	73766	5540	10958	7065	1517	468	0	116066
2024	16331	80637	5110	13016	6100	2526	305	0	124025

Plus spécifiquement, le tableau ci-dessous présente, pour les cinq dernières années, la répartition par domaine d'activité des jours de service accomplis dans les institutions publiques vaudoises. On observe aussi que, sur l'ensemble de la période, les secteurs du social, de la santé et de l'environnement concentrent la majorité des jours de service. En 2024, à titre d'exemple, ces trois domaines totalisent près de 26 500 jours, soit l'essentiel des 31 941 jours de service accomplis cette année-là (santé : 10'776, social : 10'204, environnement : 5'559).

Année	Nombre de jours de service accomplis dans des institutions publiques dans le canton de Vaud, par domaines d'activité								TOTAL
	Santé	Social	Conservation des biens culturels	Protection de la nature et de l'environnement, entretien des paysages et forêts	Agriculture	Coopération au développement et aide humanitaire	Gestion des catastrophes et des situations d'urgence, ainsi que la régénération après de tels événements	Instruction publique : du niveau préscolaire au secondaire II	
2020	8027	6850	3022	5365	1846	0	75	0	25185
2021	11367	6662	3369	5503	1798	0	157	0	28856
2022	13249	7260	3139	4296	1857	0	33	0	29834
2023	10758	8479	3196	4811	1819	0	468	0	29531
2024	10776	10204	3520	5559	1577	0	305	0	31941

### 4. Quels seraient les impacts concrets de la fusion envisagée sur ces activités, en particulier dans les EMS ?

Dans les établissements médico-sociaux (EMS), psychosociaux (EPSM) et socio-éducatifs (ESE), les civilistes occupent une place importante grâce à leur polyvalence. Ils interviennent, particulièrement en EMS, en appui aux équipes d'animation, y compris dans les centres d'accueil temporaire (CAT). Ils participent également aux tâches logistiques (tri, rangement des stocks, aménagement des chambres, déménagements, etc.) et ont montré leur importance en période de crise, comme lors de la pandémie, où ils ont été mobilisés pour le soutien hôtelier, l'entretien, l'accueil ou la gestion des stocks. En outre,

l'implication des civilistes dans les transports et les déplacements des résident·e·s est importante. Leur présence permet d'organiser des trajets et des accompagnements individualisés qui ne seraient pas réalisables uniquement avec les équivalents plein temps financés. Sans eux, les résident·e·s devraient recourir à des services externes pour leurs rendez-vous médicaux ou visites familiales. Enfin, les civilistes apportent une valeur ajoutée en matière d'accompagnement. Leur disponibilité favorise une relation plus égalitaire et humaine avec les résident·e·s, tandis que leur regard extérieur stimule une réflexion critique sur les pratiques institutionnelles et encourage des évolutions positives.

En l'état, le Conseil d'État ne dispose pas d'éléments suffisants pour mesurer avec précision les conséquences de la réforme envisagée. En effet, le rapport fédéral du 15 janvier 2025 sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile ne prend pas suffisamment en compte l'impact de « l'obligation de servir dans la sécurité » sur les organisations qui accueillent des civilistes, en particulier dans les domaines socio-sanitaires, environnementaux, culturels, agricoles et institutionnels publics. Ledit rapport prévoit toutefois qu'en cas de fusion avec la protection civile, certaines affectations dans le champ actuel du service civil restent possibles sans apporter plus de précisions. Conscient que certains de ces secteurs souffrent d'une pénurie de personnel, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a souligné, dans le cadre de la procédure de consultation, la valeur ajoutée apportée par les civilistes et s'est déclaré opposé à un abandon pur et simple du service civil. Il a en outre demandé que le rapport chiffe plus précisément les diminutions envisagées, tout en proposant des options concrètes pour en limiter les effets négatifs sur les organisations concernées.

A ce stade, le Conseil d'Etat considère qu'une diminution, voire une suppression, du nombre de jours de service civil, entraînerait des conséquences significatives. Elle alourdirait la charge pesant sur les professionnels, déjà fortement sollicités, et risquerait de réduire la qualité des prestations. Pour les résident·e·s et leurs proches, cela signifierait moins d'activités, moins d'accompagnements individualisés et un risque accru d'isolement. Pour les institutions, l'absence des civilistes entraînerait une hausse des coûts, puisqu'il faudrait recruter du personnel salarié, alourdisant ainsi les budgets et suscitant des demandes de financements complémentaires auprès de l'Etat. Cette situation accentuerait encore les tensions sur un marché du travail déjà fortement sollicité dans les domaines du soin et du social, où le recrutement est particulièrement difficile. Enfin, la société dans son ensemble serait touchée par la diminution des opportunités d'engagement citoyen offertes par le service civil, qui constitue souvent une première immersion dans le secteur social ou médico-social et peut susciter des vocations durables.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 octobre 2025.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*M. Staffoni*